

Convocation du 11 octobre 2012

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2012

Le dix-huit octobre deux mil douze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU, Frédéric DEVAUX, Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE, Stéphane MASSON, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR, Gérard SANSON.

ABSENTS : Marie-Christine GUITTET et Mathias LEGUERRIER, (excusés)

Secrétaire de séance : Serge DEGOUEY

Délibération n° 2012 – 083 – Aménagement ancienne mairie pour agrandir la salle communale : choix des entreprises

Dans le cadre du réaménagement de l'ancienne mairie pour agrandir la salle communale et les sanitaires extérieurs, le Maire rappelle que le conseil municipal

- avait déclaré tous les lots infructueux à la suite de la première consultation
- avait demandé de relancer les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.
- Avait voté une somme 270 000 € au budget à l'article 2313 programme 89
- Que la tranche conditionnelle consiste en un réaménagement des sanitaires publics pour mise aux normes accessibilité

Une seconde consultation a été faite 28 août 2012 avec réponse pour le 24 septembre 2012, 11 plis ont été reçus, ouverts le 1^{er} octobre 2012 et analysés.

Après analyse, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- **donner son accord sur la réalisation de la tranche conditionnelle « sanitaires publics extérieurs »**
- **donner son accord sur la réalisation de l'option « ouverture et pose d'une porte coulissante entre les salles 1 et 2 »**

- donner son accord sur la réalisation de l'option « protections solaires »
- retenir les offres les moins disantes comme suit :

**Lot 1 « Gros œuvre » Entreprise BERNARD SARL – 1671 rue du Val Canu
50110 TOURLAVILLE**

- Montant base : 21 943.10 € HT – 26 243.94 € TTC
- Tranche conditionnelle 5 100 € HT – 6 099.60 € TTC
- Option « ouverture porte » : 1 300.00 € HT – 1 554.80 € TTC
- Soit un total de 28 343.10 € HT – 33 898.34 € TTC

**Lot 2 « Couverture ardoise » Entreprise SAS LEDUC – ZA le Café Cochon
50690 VIRANDEVILLE**

- Montant base : 3 399.53 € HT – 4 065.83 € TTC
- Tranche conditionnelle : 10.44 € HT – 12.48 € TTC
- Soit un total de 3 409.97 € - 4 078.32 € TTC

**Lot 3 « Menuiseries extérieures » Entreprise AMC FOLLIOT – Av Jean
Monnet BP 58 50700 VALOGNES**

- Montant base : 35 620.50 € HT – 42 602.11 € TTC
- Tranche conditionnelle : 8 501.47 € HT – 10 167.75 € TTC
- Option « protections solaires » : 1 744.82 € HT – 2 086.80 € TTC
- Soit un total de 45 866.79 € HT - 54 856.68 € TTC

**Lot 4 « Menuiseries intérieures – plâtrerie sèche » Entreprise DALMONT
– 17 le Grand Hameau 50440 VASTEVILLE**

- Montant base : 33 830.57 € HT – 40 461.36 € TTC
- Tranche conditionnelle : 2 382.88 € HT – 2 849.92 € TTC
- Option « porte coulissante entre les salles 1 et 2 » : 2 900.00 € -
3 468.40 € TTC
- Soit un total de 39 113.45 € HT – 46 779.68 € TTC

**Lot 5 « Carrelage – faïence » Entreprise SAS LEDUC – ZA le Café Cochon
50690 VIRANDEVILLE**

- Montant base : 19 718.35 € HT – 23 583.15 € TTC
- Tranche conditionnelle : 5 794.26 € HT – 6 929.93 € TTC
- Soit un total de 25 512.61 € HT – 30 513.08 € TTC

**Lot 6 « Plomberie – sanitaires » Entreprise KRYSTEK 12 route de
Hardinvast 50470 TOLLEVAST**

- Montant base : 9 420.00 € HT – 11 266.32 € TTC
- Tranche conditionnelle : 7 353.00 € HT – 8 794.19 € TTC
- Soit un total de 16 773.00 € HT – 20 060.51 € TTC

**Lot 7 « Electricité – chauffage – ventilation » Entreprise SELCA – ZA
Maison Georges BP 8012 50441 BEAUMONT HAGUE**

- Montant base : 36 396.80 € HT – 43 430.57 € TTC
- Tranche conditionnelle : 1 675.60 € HT – 2 004.02 € TTC
- Soit un total de 38 072.40 € HT – 45 534.59 € TTC

**Lot 8 « Peinture » Entreprise PIERRE SAS – ZI de la Mare BP 324 50 203
COUTANCES**

- Montant base : 22 800.55 € HT – 27 269.46 € TTC
- Tranche conditionnelle : 1 134.77 € HT – 1 357.18 € TTC
- Soit un total de 23 935.32 € HT – 28 626.64 € TTC

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises.

**Délibération n° 2012 – 084 – Aménagement ancienne
mairie pour agrandir la salle communale :
augmentation de programme**

Le Maire rappelle qu'une somme de 270 000 € a été votée au budget à l'article 2313 programme 89 et qu'il convient d'augmenter ledit programme afin de réaliser les travaux de réaménagement de l'ancienne mairie pour agrandir la salle communale et des sanitaires publics extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'augmenter le programme 89 de 270 000 € à 300 000 € à l'article 2313.

**Délibération n° 2012 – 085 – Cérémonie du 11
novembre**

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le dimanche 11 novembre 2012 à 11 H 30. Le vin d'honneur sera servi à la mairie.

Le conseil municipal donne son accord pour régler les frais inhérents à cette cérémonie soit les gerbes, le vin d'honneur et les brioches qui seront distribuées aux enfants.

Délibération n° 2012 – 086 – Noël école 2012

Le conseil municipal décide de voter une subvention de 1 140 € à la coopérative scolaire pour le Noël de l'école 2012 soit 20 € X 57 élèves. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2012 – 087 – Droit de préemption urbain parcelles B 506 et 907

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles B 506 et 907.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces parcelles.

Délibération n° 2012 – 088 – Acquisition de jardinières

Afin de diminuer l'arrosage des jardinières, le Maire propose d'acheter 12 jardinières avec réserve d'eau au prix unitaire de 136.34 €.

Le conseil municipal, par douze voix pour et une voix contre, donne son accord pour l'acquisition de 12 jardinières pour un montant de 1 636.13 € TTC chez POINT VERT 4 rue des Roquemonts La Folie Couvrechef 14050 CAEN

Délibération n° 2012 – 089 – Travaux boulangerie le Haut de Biville

Le Maire informe que la boulangerie du Haut de Biville est en mauvais état suite à des dégradations volontaires survenues au fil du temps.

Le conseil municipal autorise le maire à condamner la porte pour des raisons de sécurité. La commission des travaux se rendra sur place afin de déterminer les travaux à exécuter.

Délibération n° 2012 – 090 – Demande de concession d'une case de columbarium

Le Maire donne lecture du courrier de madame Marie-Claire LEFEVRE demandant la concession d'une case de columbarium d'une durée de 30 ans au prix de 350 €.

Le conseil municipal donne son accord pour délivrer une concession nouvelle de 30 ans au prix de 350 € dans le columbarium de Biville à madame Marie-Claire LEFEVRE.

Délibération n° 2012 – 091 – Création d'un groupe de travail règlement du cimetière

Le Maire propose de créer un groupe de travail qui sera chargé d'établir le règlement du cimetière.

Le groupe de travail sera composé de Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON.

Délibération n° 2012 – 092 – Remplacement des bancs dans le jardin public

Le Maire propose de remplacer les bancs du jardin public par des blocs de granit qui n'ont pas été utilisés lors des travaux d'aménagement du bourg.

Le conseil municipal décide d'installer

- **8 blocs de granit dans le jardin public**
- **4 blocs dans le cimetière**
- **2 blocs derrière la salle communale**
- **S'il en reste, au Calvaire des Dunes**

Délibération n°2012 – 093 : Pose de bordures de granit dans le cimetière

Dans le cadre de l'aménagement des allées du cimetière, le Maire propose de remplacer les bordures et les caniveaux derrière l'église par des bordures de granit afin d'harmoniser l'ensemble et présente un devis proposé par EUROVIA – ROL NORMANDIE est de 1 965.77 € HT et 2 351.06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **donne son accord sur le devis proposé par EUROVIA - ROL NORMANDIE – 40 route de Saint-Lô 50190 PERIERS pour un montant de 1 965.77 € HT – 2 351.06 € TTC**
- **décide d'ouvrir un crédit de 2 352.00 € à l'article 2312 programme 90**
- **décide de voter les virements de crédit suivant :**

Dépenses

Article 61522	Entretien des bâtiments	- 2 352 €
Article 2312	Aménagement allée église	2 352 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	2 352 €

Recette

Article 021	Virement de la section de fonctionnement	2 352 €
--------------------	-------------------------------------------------	----------------

Informations diverses

La pose d'un radar pédagogique a été demandée au Conseil Général

Questions diverses

Gérard SANSON demande s'il serait possible de recevoir les documents concernant les délibérations à prendre avant la date de la réunion afin d'en prendre connaissance avant de délibérer. *Oui dans la mesure où le Maire dispose des éléments suffisamment tôt pour les joindre à la convocation.*

Nadine VIGOR s'inquiète du passage d'un nouveau commerçant ambulant (boulangerie) sur le territoire de la commune faisant tort à l'épicerie. *Le Maire informe que selon la réglementation, il ne peut pas interdire le commerce ambulant d'alimentation et vente de pain.*